

**RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES BOURSES JEAN ET MARIE-LOUISE
DUFRENOY-CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT**

PRÉAMBULE

En exécution des conditions d'un legs consenti par Mlle Marie-Louise DUFRENOY à l'Académie d'Agriculture de France, cette Compagnie a constitué un fonds tendant à honorer et à maintenir vivante la mémoire de son frère, Jean DUFRENOY (1894-1972), Ingénieur agronome, Docteur ès sciences, Membre de l'Académie d'Agriculture, Professeur à l'Université de Berkeley, puis au Conservatoire National des Arts et Métiers.

Au titre de ce fonds, l'Académie peut attribuer des bourses à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat. Des bourses peuvent également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations avancées de promotion et poursuivant des travaux originaux.

CHAMP D'APPLICATION

Les travaux doivent correspondre, au moins pour une part importante, à des domaines touchant à l'agriculture : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformations et utilisations des produits, équipements, aménagement de l'espace, protection de l'environnement.

Les bourses ont pour objet :

- de faciliter un stage, ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France ou à l'étranger.
- de permettre la participation effective d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique.
- d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

Les disciplines concernées sont prioritairement : la Chimie biologique, la Microbiologie, la Phytopharmacie, la Génétique, la Phytotechnie, la Zootechnie, la Sylviculture, les Sciences de la Nutrition, la Statistique, et les nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC), appliquées à tous les domaines agronomiques y compris l'Économie.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française (conformément au legs) et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir avant le 15 octobre au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Un dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront également envoyées par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal par attributaire : **3.810 EUROS**

L'examen des dossiers est assuré par une Commission désignée par le Bureau de l'Académie. Les décisions sont notifiées aux candidats avant le 31 décembre.

Le versement de la bourse pourra être effectué en une ou plusieurs fractions en fonction de la nature de l'aide demandée.

Pour la publication des mémoires ou ouvrages ainsi que pour les frais de voyage, les règlements seront effectués au vu des pièces comptables justifiant de l'engagement des dépenses ou d'un devis.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

RAPPEL DU CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers : 15 octobre **2017**

Décision d'attribution : 31 décembre **2017**

Remise des rapports : avant le 31 mars **2019**

Gérard TENDRON
Secrétaire perpétuel

BOURSE DUFRENOY - COMPOSITION DU DOSSIER

- 1 - La fiche récapitulative jointe, établie par le candidat et signée par les personnes indiquées ;
- 2 - Photocopie de la carte nationale d'identité ;
- 3 - Un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- 4 - Un *curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;
- 5 – **Pour les chercheurs**, la liste des publications, le résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée entre mi-octobre et fin décembre, le dossier remis avant le 15 octobre devra être complété sur ce point précis avant le 10 décembre.
 - **Pour les techniciens**, une note sur les travaux réalisés et les services rendus.
- 6 - Un rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant de l'aide demandée ;
- 7 - L'accord du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé ;
- 8 - L'avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même ;
- 9 - L'engagement ci-après :

<u>ENGAGEMENT</u>

Je soussigné(e)..... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse de la Fondation DUFRENOY :

1 - à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;

2 - à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 mars....., un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)..... qui patronne ma demande de bourse.

Date :
Signature :

**ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE
FONDATION DUFRENOY**

Fiche récapitulative d'une demande de bourse

CADRE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT (DACTYLOGRAPHIE OU ÉCRITURE LISIBLE) ET A SIGNER PAR LES PERSONNES INDIQUÉES		
1	4	5
2		
3		
Date	SIGNATURES	
Le candidat	Le directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	Le scientifique qui dirige le projet

- 1** - Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.
- 2** - Date de naissance et situation de famille.
- 3** - Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.
- 4a** - Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre).
- b** - Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.
- 5** - Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement :
- a** • le sujet du travail ;
 - b** • le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ;
 - c** • le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ;
 - d** • l'objet précis du financement sollicité.

